

Procès-verbal de l'Assemblée Communale ordinaire du 22 avril 2026

L'Assemblée Communale (ci-après AC), présidée par **M. Claude Rüttimann, Syndic** est ouverte à 19h30 précises. Il salue les 36 participants, soit 34 ayant le droit de vote, (plus les 4 membres présents du Conseil communal) qui ont répondu à la convocation et les remercie de leur présence. L'AC a été convoquée par avis dans la feuille officielle le 10 avril 2026, affiche au pilier public et tout-ménage. Aucune remarque n'étant formulée quant au mode de convocation, l'AC délibère valablement. Il informe que l'AC sera enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal. 2 personnes arrivent à 19h37, nombre de participants 38, soit 36 ayant le droit de vote.

Sont excusés : Johan Michel, Olivier Golly, Yann Moret, Claudia Soler, Julien Houser, Clément et Josiane Oberson, Michel Losey, Steve Emmenegger

Est nommé scrutateur : José Regueiro

Ordre du jour :

1. **Approbation du PV de l'Assemblée Communale ordinaire du 10 décembre 2025** (le PV n'est pas lu étant annexé à la convocation).
2. **Comptes 2025**
 - a) Comptes de fonctionnement
 - b) Comptes d'investissement
 - c) Rapport de la commission financière
 - d) Approbation
3. **Crédit d'investissement**
 - a) Assainissement de la tuyauterie, Immeuble communal la Ferme
 - b) Rapport de la commission financière
 - c) Approbation
4. **Informations du Conseil communal**
5. **Divers**

1. **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2025**

M. le Syndic demande s'il y a des remarques quant au contenu du PV qui a été distribué avec la convocation et placé sur le site Internet de la Commune après l'AC. Aucune remarque n'étant formulée il en demande l'approbation.

Le PV de l'Assemblée communale ordinaire du 10 décembre 2025 est accepté à main levée à l'unanimité.

M. le Syndic remercie la secrétaire pour la rédaction.

2. **Comptes 2025**

- a) **Comptes de fonctionnement**

Les comptes de fonctionnement sont présentés par **M. le Syndic**, chapitre par chapitre. Il invite l'AC à l'interrompre à tout moment pour poser des questions.

Chapitre 0 Administration générale

0110.3000.00 Jetons de présences, autorités et commissions : Fr. 1'530.-

La commission de naturalisation n'avait pas été défrayée en 2024-2025, Fr. 720.-.

0220.3010.00 Salaire du personnel administratif : Fr. 55'288.-

Heures supplémentaires et formation Isabelle Sansonnens. Première année de mise en route.

0220.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel : Fr. 427.80

Cours de formations complémentaires Isabelle Sansonnens.

0220.3113.00 Matériel informatique : Fr. 5'500.-

Remplacement nécessaire des 2 ordinateurs de l'administration par des PC portables.

0220.3130.00 Frais de port, prestations de services de tiers : Fr. 2'455.25

Frais de port et contribution ACF au fonds DIGI-FR de Fr. 3.- / habitant .

0220.3158.00 Contrat et maintenance informatique, site Internet : Fr. 17'790.80

Prestations supplémentaires Data Consulting pour la mise en service de la fibre optique à l'administration et pour la formation. En général, les prestations pour l'informatique sont onéreuses.

0220.3170.00 Frais de réceptions et délégations, déplacements : Fr. 11'178.50

Le 1^{er} août a eu un franc succès, plus de 100 personnes ont participé au lieu des 70 estimées. Frais pour les cadeaux de fin d'année aux Seniors, apéro des assemblées ADIS/La Villageoise/FC Petite-Glâne et repas du Conseil communal.

Chapitre 1 Ordre et sécurité publics, défense

1440.3612.10 Participation au Réseau Santé Social (SOC) : Fr. 13'056.55

La nouvelle directrice a mis en place un système de facturation qui porte ses fruits, remboursement de Fr. 1'514.25 pour les comptes 2024.

1500.3132.00 Service du feu Honoraires et prestations de tiers : Fr. 0.-

Les contrôles sont effectués par Johan Michel dès 2025. Les frais de l'ADIS sont stables et dans le budget.

Chapitre 2 Formation

2120.3612.10 Participation à Estavayer – écoles primaires/enfantines : Fr. 272'000.-

En raison d'un IPF très élevé de 200.75, la participation de Sévaz est majorée d'environ Fr. 100'000.- Cet indice est également pris en considération pour la participation du CO.

2180.3612.10 Accueil extra-scolaire, Participation à d'autres AES : Fr. 24'698.50

Accueil familial de jour Fr. 6'700.- et AES Estavayer Fr. 18'000.-. Les enfants fréquentant les structures d'accueil sont en augmentation, ce qui entraîne également une hausse de la participation des parents.

Chapitre 3 Culture, Sport et Loisirs

3120.3120.00 Chapelle électricité : Fr. 1'333.50

Le problème de chauffage a été résolu, frais en baisse.

3290.3636.00 Subvention + dons sociétés à but culturel, jeunes : Fr. 2'150.-

Fanfare la Villageoise, subside annuel de Fr. 1'000.- plus Fr. 200.-, société de jeunesse Fr. 200.-, Union féminine BMS Fr. 200.- / Ludimaniak Fr. 200.- / Les Mamita's Fr. 200.- / Scouts Fr. 100.- et diverses subventions de Fr. 50.- par enfant membres d'autres sociétés.

3420.3090.00 Frais de formation : Fr. 3'783.50

Guillaume Gomonet a suivi une formation et réussi l'examen de spécialiste pour aires de jeux. Auparavant les contrôles, obligatoires, étaient mandatés à une entreprise externe. Economie de Fr. 1'500.- par année.

3420.3140.00 Entretien des places, des parcs, fleurs : Fr. 5'941.55

Arrachage de la haie de lauriers et plantation d'arbustes en remplacement Fr. 2'455.35.

3420.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules, outils : Fr. 3'651.55

Remplacement du laveur à haute pression, services et réparations tracteur à gazon et débroussailluse.

3420.4260.00 Remboursement et participation de tiers : Subvention cantonale pour le remplacement de la haie de lauriers par des arbustes Fr. 1556.10.

Chapitre 4 Santé :

4120.3612.10 Participation homes médicalisés régionaux : Fr. 37'274.40

RSSBF, participation 2025 plus un solde des comptes 2024 de Fr. 5'709.-. Augmentation des frais due en partie au vieillissement de la population. Investissements prévus de Fr. 74'000'000.- pour la future construction des EMS d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier.

Chapitre 5 Prévoyance sociale :

5451.3636.00 Particip. à l'Assoc. d'Accueil familial : Fr. 5'084.10

Sévaz fait partie de l'association d'accueil familial de jour, c'est-à-dire les mamans de jour.

5790.3612.10 Participation au Service Social Régional : Fr. 34'715.20

Solde comptes 2024 Fr. -1'717.-. Pas d'augmentation par rapport à 2024. Le travail de réorganisation de la nouvelle directrice est à relever.

Chapitre 6 Trafic et Télécommunications

6150.3141.00 Entretien des routes : Fr. 5'790.65

Travaux de curage des collecteurs EC et balayage des routes, moins de travaux en 2025.

6150.3141.03 Entretien de l'éclairage public : Fr. 8'828.55

Passage de l'éclairage de tout le village au LED. L'éclairage public est éteint de minuit à 5 heures.

Chapitre 7 Protection de l'Environnement et Aménagement du territoire

7101.3105.00 Achat d'eau au GRAC : Fr. 47'360.75

Pas de changement dans les tarifs, 29'781 m³ à Fr. 1.55 + TVA.

7101.3132.00 Honoraires et prestations de tiers : Fr. 7'476.20

Selon demande de l'Etat de Fribourg, une procédure d'autocontrôle a été mise en place. Ce montant représente les honoraires du bureau d'ingénierie hydraulique Ribi SA pour le cahier des charges et le manuel d'autocontrôle. Des échantillons sont prélevés 2 fois par année en zone village et en zone industrielle puis envoyés à Fribourg pour analyse. L'eau est déjà contrôlée au GRAC mais un contrôle supplémentaire reste obligatoire pour le réseau du village.

7101.3510.01 Attribution financement spécial maintien valeur (FSMV) : Fr. 9'159.05

Différence entre les amortissements planifiés pour l'épuration et le produit des taxes de base. Le réseau d'eau potable ne nécessite plus de travaux, de même que les eaux usées déjà en séparatif.

7201.3510.00 Attribution financement spécial équilibre compte (FSEC) : Fr. 3'446.45

Différence entre charges courantes EU et le produit des taxes d'utilisation sur les m³.

Traitement des eaux usées : Selon le MCH2, les comptes doivent être équilibrés. Le tarif le plus bas pour la taxe de base est appliqué pour l'instant.

7301.3130.01 Participation à la déchetterie régionale RG : Le taux de couverture 2025 est de 69.25% en raison des frais de la mise en service de la plateforme Gestinergie (Fr. 6'000.-). Ce système est innovant mais onéreux. La déchetterie régionale a annoncé un déficit lors de son bilan annuel 2025. Contrairement aux idées reçues, la déchetterie ne

permet pas à la commune de faire baisser les impôts. Les années passées le bénéfice était d'environ Fr. 6'000.-/7'000.-. La recharge de la carte peut toujours être faite à l'administration communale en espèces ou par Twint.

7301.3130.02 Prestations Gestinergie 4.0 : Fr. 6'918.55

Déploiement de la plateforme Gestinergie. Ce montant sera moins élevé en 2026 et comprendra uniquement les abonnements annuels, environ Fr. 4'220.-.

7900.3132.10 Entretien et mât équipement SIT : Fr. 5'030.-

Site informatique du territoire SIT, pour la gestion des plans et conduites de la commune. Honoraires du bureau d'ingénieurs pour la modification de plans.

Chapitre 8 Economie publique :

8730.3637.00 Promotion des énergies renouvelables (privés) : Fr. 3'300.-

Subventions versées pour installations de panneaux solaires et achats de vélos électriques, selon le règlement communal. A disposition annuellement Fr. 5'000.-.

Chapitre 9 Finances et impôts :

Le revenu des impôts est toujours compliqué à déterminer, spécialement avec les variations de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Les prévisions ont été plus ou moins respectées. Les droits de mutation sur les ventes d'immeubles sont très variables. En 2026, 3 villas ont déjà été vendues.

Le taux d'impôt est maintenu car la Commune attendait le versement d'un impôt extraordinaire. Le montant est dorénavant connu et représente plus de Fr. 500'000.-. Cet argent permettra de couvrir le déficit 2025 de Fr. 168'336.65, ainsi que le celui de 2024 de Fr. 199'554.27.

9630 - Immeuble la Ferme : Les comptes présentent un bénéfice de Fr. 70'106.90, soit plus Fr. 100'000.- entre les 2 immeubles communaux. Bon placement de la part des anciens élus communaux.

Les comptes de fonctionnement 2025 bouclent avec un excédent de charges de Fr. 168'346.65. Total de charges Fr. 2'168'182.50 et revenus Fr. 1'999'835.85.

M. Noël Singy demande s'il reste une dette sur l'Immeuble de La Ferme. **M. le Syndic** lui répond que non. Les deux bâtiments sont francs de dette. Des investissements avaient été faits aux Essertons 11 pour la tuyauterie, sablage et remise en état à la suite de fuites d'eau.

b) Comptes des investissements

Les comptes d'investissement sont présentés par **M. le Syndic**, chapitre par chapitre. Il invite l'AC à l'interrompre à tout moment pour poser des questions.

Aucun investissement en 2025, sauf pour le PAL, frais du bureau d'urbanisme et d'étude d'avocat. En principe le PAL pourrait être terminé dans le courant de l'année.

Chapitre 6 Trafic et télécommunications

6130.5010.01 Aménagement giratoire La Guérite – crédit d'étude : pas de dépenses en 2025.

Chapitre 7 Protection de l'Environnement et aménagement du territoire

7900.5290.00 Plan PAL : Fr. 24'856.70

Total des dépenses de Fr. 24'856.70 pour l'année 2025.

M. le Syndic présente en quelques mots le bilan. Il relève qu'il n'est plus possible de faire des placements avec Postfinance en raison de la conjoncture actuelle. Liquidités, actifs,

immeubles, pas de dette. Le taux d'impôt devra certainement être revu en raison de l'augmentation des charges, afin de ne pas puiser dans les liquidités et devoir ensuite faire des emprunts, une partie de la fortune étant immobilisée. La Commune de Sévaz se porte bien.

c) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière, informe que les comptes 2025 ont été révisés par Fidustrust Révision SA et que les membres de la commission financière se sont réunis le 26 mars 2026 pour en prendre connaissance. L'exercice 2025 se caractérise par une évolution modérée des charges courantes mais également par une progression notable des charges liées, en particulier celles relevant de la péréquation financière cantonale. A noter un excédent de charges de Fr. 168'346.65, plus élevé que celui budgété de Fr. 151'754.85. Le rapport de l'organe de révision est favorable et les comptes sont tenus avec exactitude et conformes à la loi cantonale. En conséquence il recommande à l'AC d'approuver les comptes de fonctionnement et d'investissement 2025. Il remercie M. le Syndic, Mme la Boursière Mireille Marmy et M. Michaël Picard de Fidustrust Révision SA pour leur travail.

d) Approbation

M. le Syndic remercie M. Losey pour son rapport. Aucune question n'étant formulée, il soumet les comptes de fonctionnement 2025 à l'approbation de l'AC, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir de voter.

L'AC approuve les comptes de fonctionnement 2025 à main levée à l'unanimité.

M. le Syndic demande si l'AC accepte également les comptes d'investissement 2025, rappelant que les conseillers communaux doivent s'abstenir de voter.

L'AC approuve les comptes d'investissement 2025 à main levée à l'unanimité.

M. le Syndic remercie l'AC pour la confiance témoignée au Conseil communal, la commission financière et la boursière Mme Mireille Marmy pour leur excellent travail.

3. Crédit d'investissement

a) Assainissement de la tuyauterie, Immeuble communal La Ferme

L'immeuble les Essertons 11 a connu des problèmes de tuyauterie il y a 2-3 ans, du calcaire bouchait les conduites. Des fuites d'eau avaient été constatées et l'eau n'était plus propre. Le même problème se dessine à l'immeuble Route de la Chapelle 25 et le Conseil communal souhaite anticiper les travaux dans le but d'éviter des dégâts d'eau et de devoir faire le nécessaire dans l'urgence. Le procédé est identique, nettoyage des conduites par sablage puis couche de protection. Ce problème découle du fait que les conduites sont en acier galvanisé ; un nouveau matériau est utilisé pour les bâtiments plus récents. Offre Solutube SA pour les travaux d'assainissement de Fr. 16'605.- et offre A. Bise & Fils SA pour le remplacement de la robinetterie Fr. 8'394.-. La demande du crédit d'investissement est arrondie à Fr. 25'000.-.

Le montant sera payé par les liquidités. Il n'est pas nécessaire d'amortir le patrimoine financier, uniquement le patrimoine administratif (Les Essertons 11).

b) Rapport de la commission financière

M. Jean-Marc Losey, président de la commission financière, informe que les membres de la commission financière ont pris connaissance du dossier lors de la réunion du 26 mars 2026. La commission estime que la solution d'assainissement est nécessaire et le prix raisonnable. Cette solution a bien fonctionné pour Les Essertons 11. Il recommande à l'AC d'approuver le crédit d'investissement de Fr. 25'000.- pour l'assainissement de la tuyauterie, Immeuble la Ferme.

c) Approbation

M. le Syndic remercie M. Losey pour son rapport. Aucune question n'étant formulée, il demande si l'AC accepte le crédit d'investissement Fr. 25'000.- pour l'assainissement de la tuyauterie, Immeuble la Ferme.

L'AC accepte le crédit d'investissement de Fr. 25'000.- pour l'assainissement de la tuyauterie, Immeuble la Ferme à main levée à l'unanimité.

4. Informations du Conseil communal

Informations sportives :

Léa Schwab, 12 ans : championne en Twirling bâton au niveau suisse. **M. le Syndic** présente des articles de presse.

Les Dzos Volants : Championnat d'hiver de skater hockey - l'équipe de la catégorie des novices (jusqu'à 14-15 ans) a été championne de la coupe et du championnat broyard. L'équipe des Juniors est 1^{ère} du championnat broyard. Championnat d'été - promotion d'une équipe en ligue B.

Rappel : La demande de subside pour les énergies renouvelables (panneaux photovoltaïques, vélos électriques, borne de recharge pour véhicules électriques) est à faire avant d'entreprendre les travaux ou l'achat, selon le règlement communal.

Séance d'information à Payerne F-35 : Séance du DDPS le 22 avril 2026 à Payerne. **M. le Conseiller communal Sylvain Bangerter** présente le plan sectoriel militaire avec la fiche de l'aérodrome. Un article a paru également dans La Liberté au sujet de l'arrivée des F-35. Les plans d'aménagement seront mis en consultation publique du 28 mai au 19 juin 2026, tout un chacun pourra former opposition s'il le souhaite. A noter qu'il est difficile de s'opposer à un plan fédéral. Qui dit avion dit bruit ; la Commune de Sévaz se situe sur la limite des 55 décibels. Pour information, un quartier résidentiel calme représente 40 à 50 décibels et une rue citadine avec trafic 50 à 60. Les nouveaux avions de combat auront peu d'impact pour le développement du village. Un concept d'isolation acoustique est prévu pour Fr. 30'000'000.- par le DDPS, principalement pour des fenêtres anti-bruit. Ce montant est à répartir entre les 3 bases militaires et Sévaz se situe hors zone. Le bruit additionnel représente 3 décibels de plus, ce qui double la puissance acoustique. L'oreille humaine ne va pas ressentir le double mais un bruit plus sourd. A la suite de négociations, le nombre de mouvements sera diminué de 8400 par année à 4200. Le F-35 a une durée de vol plus longue et beaucoup d'exercices seront pratiqués sur simulateur. Le nombre de F-18 va baisser mais sera compensé par l'introduction des F-35. A terme, les vols du lundi matin et vendredi après-midi seront interdits pour les F-35. Il y aura une période transitoire avec les F-18 et les F-35. Plus d'informations sur le site ddps.ch.

M. Noël Singy demande si des informations sont disponibles concernant les vols de nuit. **M. Sylvain Bangerter** répond qu'ils sont prévus 1x par semaine entre octobre et mars les lundis, avec les mardis en réserve. Dernier décollage à 21h30 et pour le F-35 à 20h45. La base de Payerne sera la base principale du F-35 et le premier avion est attendu en 2028.

Nouveau Conseil communal : Le nouveau Conseil communal se compose de Dominique Regueiro, Johan Michel, Sylvain Bangerter, Laura Balocchi et Benoît Berger. **M. Pascal Losey** aimerait revenir sur les dernières élections et les informations qui ont circulées. Il trouve cette situation regrettable mais est certain que Benoît Berger fera un bon conseiller communal et souhaite le meilleur à la nouvelle équipe.

M. le Conseiller communal Patrick Annen prend la parole afin de faire ses adieux. Il a eu beaucoup de plaisir à siéger au Conseil communal durant 11 années, malgré une vie professionnelle bien remplie et des horaires difficiles. Il tient à remercier la population pour son soutien et ses collègues pour avoir œuvré dans un esprit de camaraderie, d'échange et d'écoute, malgré parfois quelques divergences. M. Annen gardera d'excellents souvenirs des séances. Il a été heureux et fier de faire partie du groupe et s'estime chanceux d'avoir pu apprendre tous les aspects de la commune. Il a participé à de nombreux projets sur le long terme, tel par exemple l'arrêt de bus, le bouclage du réseau

d'eau potable pour le village et la zone industrielle, le passage de l'éclairage public au LED. Il souhaite tout le meilleur à ceux qui continuent et à ceux qui débutent ; un peu de changement, de diversité et de rajeunissement permettra de renouveler le point de vue sur les difficultés. Merci à tous. L'AC le remercie par applaudissements.

M. le Syndic Claude Rüttimann préside sa dernière assemblée en tant que Syndic, il reviendra aux assemblées pour profiter de l'agape mais en tant que citoyen. Il a passé 2 législatures très enrichissantes en tant que Vice-syndic puis Syndic, avec une équipe engagée et motivée. Ces années ont été très enrichissantes et il n'a pas été simple de se plonger dans l'aménagement du territoire et de déchiffrer toutes les abréviations (PAL-PAD-MEP-PAC etc.). M. Rüttimann tient à remercier ses collègues du Conseil communal, il relève le travail effectué dans une bonne ambiance, avec beaucoup d'entraide et de motivation. Ne pas oublier les fondues après les séances du conseil ! Il souhaite bonne chance à la nouvelle équipe. Il remercie tout le personnel communal pour le travail et les membres des commissions et enfin merci aux citoyens de Sévaz, commune à taille humaine où il fait bon vivre, se croiser et discuter. Il gardera de ces belles années une bonne expérience et un excellent souvenir. Il se réjouit de sa nouvelle fonction de simple citoyen. Merci à tous. L'AC le remercie par applaudissements.

M. le Conseiller communal Sylvain Bangerter tient également à adresser quelques mots au nom du Conseil communal aux 2 personnes à qui nous disons au revoir. Il relève le riche parcours de chacun, les dicastères assumés, et la reconnaissance pour les soirées de travail, de séances et de comités. Ces années ont représenté beaucoup d'engagement et un grand merci pour tout ce que vous avez apporté. M. Le Syndic a été la cheville ouvrière du village, a dû prendre et assumer des décisions, gérer l'imprévu, toujours avec bonhomie et sérieux. Le Conseil communal, le personnel et la population vous souhaite bonne route et bon vent.

5. Divers

La parole n'étant plus demandée, **M. le Syndic** clôt l'AC à 20h37. Il demande aux habitants de rester un moment pour partager le verre de l'amitié et une collation.

Ainsi fait à Sévaz le 6 mai 2026

p.o.
Claude Rüttimann
Syndic



Isabelle Sansonnens
Secrétaire communale